



EXTRAIT N°69/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :
Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline,(procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUCOM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-69-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-69-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT CHEF DE SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION (H/F)

Le Maire expose :

Fondements réglementaires :

- Code général des collectivités territoriales,
- Code général de la fonction publique territoriale
- Décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

CONTEXTE :

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de sécurisation de ses infrastructures numériques, la commune de Saint-Joseph a engagé une réorganisation du service des systèmes d'information, visant à renforcer son efficacité, sa réactivité et sa capacité à accompagner les services dans leur transition numérique.

Cette réorganisation implique la création d'un poste de Chef de service des systèmes d'information, afin d'assurer le pilotage technique, la coordination des projets informatiques, la gestion des ressources numériques et la supervision des agents du service.

Ce poste sera placé sous la responsabilité de la Direction Générale des Services Adjointe 1, et exercé à temps complet. Il s'inscrit dans une logique de structuration durable du service, en réponse aux besoins croissants en matière de gouvernance numérique, de cybersécurité et de gestion des équipements informatiques.

PERSPECTIVE :

La création de cet emploi permanent permettra :

- De garantir la continuité, la sécurité et la performance du système d'information communal ;
- De piloter les projets numériques en lien avec les orientations stratégiques de la collectivité ;
- De coordonner les interventions techniques et les relations avec les prestataires externes ;

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-69-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

- D'accompagner les services dans l'évolution de leurs outils métiers et la montée en compétences des agents ;
- De renforcer la gouvernance numérique locale et la maîtrise des risques informatiques.

Le poste sera exercé à temps complet pour une durée de 36 heures et 30 minutes hebdomadaires, sur l'un des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B. Il pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel, conformément aux dispositions réglementaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER de créer un emploi permanent de "Chef de service des systèmes d'information (H/F)", relevant d'un des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet ;

D'AUTORISER le recrutement d'un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;

D'AUTORISER l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-69-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025